

COMMUNIQUÉ

Radiation du Dr Philippe RAYMOND par le CROM - Auvergne Rhône Alpes

C'est avec stupéfaction et désolation, que nous avons appris **la sanction de radiation, infligée au Dr Philippe RAYMOND**, par la **Chambre Disciplinaire du Conseil de l'Ordre de la région Rhône Alpes**, un Appel est en cours. Celui-ci est donc venu suspendre l'exécution de la sanction, dans l'attente de la décision finale.

Nous sommes **sidérés par cette sanction** d'une sévérité incompréhensible au regard des griefs retenus.

Nous tenons à rappeler que ce médecin **dévoué et engagé** n'est sous le coup d'**aucune plainte à charge** de patients, ni d'aucune mise en danger de patients. Comment est-il possible d'arriver à une telle situation ?

Membre du groupe de travail pour le rapport du **HCSP** (Haut Conseil de Santé Publique) en 2014 et membre du groupe de travail à la **HAS** (Haute Autorité de Santé) en 2018, le **Docteur Philippe RAYMOND** a œuvré sans relâche pour la cause du Lyme et des Maladies à tiques. Il a toujours fait preuve d'un **professionnalisme** sans faille, d'une **profonde humanité** et d'une **capacité d'écoute** des souffrances sans égale pour les malades et particulièrement les enfants.

Nous lui exprimons tout notre soutien dans ces moments difficiles et l'assurons de notre reconnaissance pour son engagement, au service des personnes souffrant des MVT.

Un collectif de soutien a été créé.

Pour le rejoindre, vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le lien suivant et en remplissant le formulaire :

<https://forms.gle/cgjzEjaaMV1n86un8>

Lyon, le 23 Février 2021